

EAU FRANCE
DIRECTION TERRITOIRES

Monsieur Yves MITTAINÉ
Président
EAU SECOURS BRIANCONNAIS
Boîte Postale Mairie
05220 LE MONETIER

Paris, le 5 avril 2016

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu à la fois votre mail et votre courrier me transmettant la lettre de protestation que vos adhérents ont fait parvenir à la SEERC avec le paiement de leur facture assainissement.

La Communauté de Communes du Briançonnais nous a en effet confié en 2006 une délégation de son service public d'assainissement collectif. Dans ce cadre, nous avons pris l'engagement de mettre à niveau le système d'assainissement et de gérer le service au quotidien (exploitation et maintenance des ouvrages d'épuration, curage des réseaux, ...). Toutes ces actions contribuent à l'amélioration de la qualité de la Durance. Depuis 10 ans, nous avons investi plus de 30 millions d'euros dans la création ou la modernisation de plusieurs stations d'épuration, dont celle de Briançon, et la mise en place de collecteurs d'eaux usées. L'ensemble de nos engagements ont ainsi été tenus.

Vous m'indiquez que le fonctionnement de cette délégation de service public est opaque. Pourtant, un comité de pilotage du contrat se réunit plusieurs fois par an entre les services de la CCB et nos représentants. Nous fournissons évidemment chaque année un Rapport Annuel détaillé, présentant les éléments techniques et financiers explicatifs de l'année précédente ; ce rapport est public et tenu à votre disposition auprès de la collectivité. Enfin, la CCB réunit elle-même périodiquement la Commission Consultative des Services Publics Locaux, à laquelle vous êtes associés, ce qui vous donne accès à de nombreuses informations sur le déroulement du contrat. Au-delà de ces éléments, il revient à la collectivité, autorité organisatrice du service, de décider du niveau d'information complémentaire qu'elle souhaiterait partager avec vous.

Des échanges ont été menés depuis plusieurs années entre la CCB et la SEERC sur l'évolution de cette délégation. Partageant votre volonté de voir aboutir ces négociations, je suis, ainsi que les équipes de la SEERC, totalement engagé dans la recherche de solutions.



Dans ces discussions, la collectivité a toujours été accompagnée par un conseil, spécialiste de ce type de contrat. Elle en a successivement mandaté plusieurs ; dans ce cadre, un audit des comptes a d'ailleurs été réalisé, comprenant une vérification des pièces comptables au siège de la SEERC. Il y a deux ans, un compte d'exploitation pluriannuel a été élaboré par le conseil de la CCB. Discuté entre la collectivité et nous, il permet de disposer d'une vision claire et partagée de l'économie du contrat sur sa durée (évolution des recettes en fonction des modalités de facturation, évolution des charges d'exploitation, des investissements, des frais généraux, de la marge).

A partir de ces éléments, nous avons rédigé des propositions, qui sont formalisées dans un projet d'avenant au contrat, transmis à la CCB depuis le 22 janvier dernier. Depuis cette date, nous nous tenons à la disposition de la collectivité pour conclure un accord.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, et restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Didier DEMONGEOT
Directeur Général Adjoint